

**Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Nord (112-63)**

**Compte-rendu de la rencontre du 16 novembre 2016  
Salle de conférence de la MRC de Haute-Gaspésie, 464 Boulevard Sainte-Anne Ouest à Saint-Anne-des-Monts**

**Liste des présences :**

<b>Nom</b>	<b>Organisation</b>	<b>Secteur</b>	<b>Présence (X)</b>
Jonathan Synnott	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Forêt, BGA	
Langis Fournier	Association des clubs des motoneigistes de la Gaspésie et des Îles	Utilisateurs/ sentiers	
Mathieu Vallière	Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Utilisateurs/ sentiers	
Gilles Deslauriers	Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Faune	
Guillaume Lessard	BMMB		
Pierre Poulin	Club des Ornithologues de la Gaspésie	Faune	
Yves Briand	Conseil de l'Eau Gaspésie Nord	Environnement	X
Caroline Duchesne	Conseil régional de l'environnement GIM	Environnement	
Gino Chicoine	Coopérative d'aménagement forestier de Grande-Vallée		
Mario Skelling	Damabois Division Cap-Chat	Forêt, BGA	X
Gaston Marin	Destination Chic-Chocs inc.	Utilisateurs/ sentiers	
Gaston Marin	Fédération des Gestionnaires de Rivières à Saumon du Québec (FGRSQ)	Faune	
Alain Poitras	Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Faune	X
Mathieu Piché-Larocque	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	X
Robert Belzile	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	X
Steve Leblanc	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	
Sylvain Couturier	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	
Michel Marin	Groupement forestier coopératif Shick-Shock		
L. Johnson	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	Autochtone	
Karine Thériault	MRC de la Haute-Gaspésie	Municipal	
Marc L'Italien	Parc national de la Gaspésie	Environnement	X
François Godin	Produits forestiers Temrex, SEC	Forêt, BGA	
Berchmans Drouin	Réserve faunique des Chic-Chocs	Faune	X
	Rosario Poirier inc.	Forêt, BGA	
Jean-Marc Hardy	Sentier international des Appalaches	Utilisateurs/ sentiers	
Jean-François Lamarre	Sépaq (réserves fauniques)	Faune	
Réjean Blouin	Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Faune	
Yvon Côté	Société de gestion de la rivière Madeleine	Faune	
Joseph Pitre	Tembec (Matane)	Forêt, BGA	
	Trappeur	Faune	

Mario Bernier	Uniboard Canada inc. (Sayabec)	Forêt, BGA	X
Charles-Philippe M. Laflamme	Yoland Laflamme inc.		

**Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :**

Alain Leblanc, ingénieur forestier / Sylvain P.Bergeron, ingénieur forestier/ Martin Émond, ingénieur forestier/ Pierre Desmeules, biologiste

Point	Discussions	Décision / Recommandation	Responsabilité / Échéancier
1. Ouverture de la rencontre,	13h00 : Thomas Romagné souhaite la bienvenue à tous et explique l'objectif de la rencontre	S. O.	S. O.
2. Lecture, suivi et adoption du PV de la rencontre du 1 <sup>er</sup> septembre	Thomas Romagné fait la lecture du PV de la rencontre du 1 <sup>er</sup> septembre 2016.	S. O.	S. O.
3. Suivi des comités de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité sur la voirie forestière Thomas Romagné présente le mandat et les objectifs du comité : <u>Mandat</u> : Élaborer un plan de gestion pour la construction de nouveaux chemins forestiers en Gaspésie en vue de répondre aux différents enjeux liés à l'étendu du réseau routier et notamment la fragmentation du territoire et la sédimentation des cours d'eau. <u>Objectifs</u> : - Avoir un portrait du réseau actuel et le caractériser - Trouver des solutions aux problématiques existantes - Éviter de créer des problèmes avec les nouvelles constructions - Trouver des sources de financement M. Romagné annonce l'embauche de Philippe Poulin à titre de coordonnateur du comité Voirie Forestière. M. Poulin est en poste depuis le 6 septembre et a commencé à travailler sur la réalisation du portrait du réseau. Il effectue également des entrevues ciblées en vue de soulever les différentes problématiques liées aux différents secteurs d'interventions.</li> <li>• Comité sur le maintien des fonctions écologiques des bandes riveraines Thomas Romagné présente le mandat et les objectifs du comité <u>Mandat</u> : Proposer des solutions de protection en vue de répondre à l'enjeu du maintien des fonctions écologiques des bandes riveraines. <u>Objectifs</u> : - Avoir un portrait de la protection actuelle des bandes riveraines - Identifier les sites de carences - Faire une grille d'analyse du maintien des fonctions écologiques - S'assurer que les cibles de protections puissent être appliquées à tous les niveaux</li> </ul>	S. O.	S. O.
4. Suivi des VOIC et de l'harmonisation	<p>Martin Émond présente le suivi des VOIC et des mesures d'harmonisations pour la saison 2015-2016. Voir le tableau présenté.</p> <p>M Émond explique que pour les indicateurs qui présentent des écarts, un réajustement sera effectué sur la durée du programme quinquennal afin d'arriver à des résultats équilibrés en fin de programme</p>	S. O.	S. O.
5. Harmonisation du PAFIO – V5 (Planification)	<p>Martin Émond présente les commentaires et les préoccupations qui ont été soulevés par rapport à la planification de l'aménagement envisagée.</p> <p>Les solutions acceptées sont les suivantes :</p>		

- **Travaux sylvicoles** : Secteur Lac Mont-Louis Ouest : 13135 et 13138; Secteur Lac Bouchard : 12631, 12635 et 12636; Secteur Lac Branche Nord : 12741; Secteur Lac Burntwood : 12759 8400; Secteur Montagne Ronde : 13364  
**Travaux commerciaux** : Secteur Lac Mont-Louis Ouest : 05363; Secteur Lac Bouchard : 05278
  - **Travaux non commerciaux**  
SIP 12741 (branche nord) et 13364 (montagne ronde)  
 Ces deux secteurs de travaux sylvicoles sont situés dans la zone d'aménagement du plan caribou. Les modalités de mitigation ne peuvent pas s'appliquer pas dans les secteurs couverts par le plan d'aménagement de l'aire du caribou. Réaliser les travaux tels que planifiés si le traitement est ajouté dans une programmation annuelle.  
SIP 13135, et 13138 (Lac Mont-Louis)  
 Séparer les SIP en suivant la limite de la réserve et planifier les polygones de 2,1 ha et 16,4 ha en mitigations fauniques si le traitement est ajouté dans une programmation annuelle.  
SIP 12631 (Lac Bouchard)  
 Séparer le SIP en suivant la limite de la réserve et planifier le polygone de 10,5 ha en mitigations fauniques si le traitement est ajouté dans une programmation annuelle.  
SIP 12635, 12636 (Lac Bouchard)  
 Les SIP sont trop petits pour permettre une délimitation de mitigations fauniques opérationnelle. Réaliser les travaux tels que planifiés si le traitement est ajouté dans une programmation annuelle.  
SIP 12759 (Lac Burntwood)  
 Séparer le SIP en suivant la limite de la réserve et planifier le polygone de 0,3 ha en mitigations fauniques si le traitement est ajouté dans une programmation annuelle.
  - **Travaux commerciaux**  
SIP 05363 (Lac Mont-Louis)  
 Réaliser une coupe partielle pour la portion qui traverse la réserve et qui longe un cours d'eau. S'il s'avère que le ruisseau soit intermittent sur le terrain; une bande de 60 mètres de longueur sera traitée obligatoirement en RLB700 à partir de la limite de la RFCC. La grille de gestion des écarts ne pourra pas être appliquée dans ce cas.  
SIP 05278 (Lac Bouchard)  
 Retirer une petite portion du SIP situé à l'extérieur de la réserve (au nord de la limite de la réserve et au sud du chemin) afin de ne pas créer d'intrusion. (0.6 HA ; BANDE 65M ; 3 mètres avant récolte).
- Ensemble du territoire de la réserve situé hors du plan d'aménagement du Caribou.
  - Ajuster la planification des travaux sylvicoles non-commerciaux
    - i. VOIC - Structure interne des peuplements et bois morts – Indicateur 3  
 S'assurer de maintenir un minimum de 30 % de superficies des peuplements de

	<p>classes d'âges 10 et 30 sans traitement d'éducation (éclaircie commerciale et nettoyage) à l'échelle des zones de chasse sauf dans les secteurs d'exceptions convenus avec la réserve.</p> <p><b>Note : 403,55 ha d'EPC/NET potentiels seront retirés du PAFIO (v4 et v5) dans la zone de chasse à l'original CC17. Le % de superficie des peuplements de classes d'âge 10 et 30 sans traitement passe de 29% à 36% pour cette zone.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ii. VOIC – Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée et du lynx Appliquer les mesures de mitigation fauniques telles que prévues aux VOIC fauniques</li> <li>iii. VOIC – Qualité de l'habitat de l'original S'assurer de respecter le % de peuplement d'alimentation de l'original (minimum 20 %) par zone de chasse sauf dans les secteurs d'exceptions convenus avec la réserve.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ajuster la planification des travaux sylvicoles commerciaux Lors de la confection des PRAN s'assurer de répartir les travaux dans le temps afin de maintenir une bonne répartition de couvert dans le temps dans les zones de chasse sauf dans les secteurs d'exceptions convenus avec la réserve.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur du Lac Adam <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réaliser la coupe comme planifiée Le BGA propose de déplacer l'entrée du chemin vers l'ouest et ainsi limiter l'impact visuel du chemin à partir du lac. (Maximum 200m – Grille de gestion des écarts). Une visite du chantier sera effectuée au printemps avec le BGA et le responsable de la SEPAQ afin d'atténuer l'impact visuel des opérations de débardage par rapport au lac Adam sans compromettre la sécurité des opérations</li> </ul> </li> <li>• <b>Lac Bouchard : 05257 (CR); Lac Branche Nord : 12735, 12737 et 12740 (TCPR); BoBois : 12355 ou 12324 (localisation à vérifier sur le terrain).</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Localiser les blocs de mitigation faunique (secteur de chasse) à proximité des miradors à l'extérieure de l'aire du plan d'aménagement forestier du Caribou. Appliquer la coupe partielle ou avec rétention si les conditions sont propices près des miradors Protéger les infrastructures en place lors des opérations <b>Note importante : la SEPAQ a la responsabilité de mettre à jour son fichiers formes des salines et mirador présent (Chasse à l'arc ou à la carabine) et de définir ses besoins en fonctions du type de mirador avec ou sans saline.</b></li> </ul> </li> </ul>	<p>Faire parvenir la localisation des miradors par type et identifier les besoins</p>	<p>La SEPAQ, avant la fin du mois de janvier 2017.</p>
<p><b>6. Harmonisation du PAFIO – V5 (Opération)</b></p>	<p>Martin Émond présente les préoccupations qui ont été soulevées au niveau opérationnel. Ci-dessous sont présentées les mesures d'harmonisation qui ont été acceptées par les parties en cause au niveau opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une entente générique existe sur la période de réalisation des travaux est en vigueur entre la</li> </ul>		

	<p>SEPAQ et les BGA. Ces derniers sont en contact à ce sujet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire de la SEPAQ</li> </ul> <p>La SEPAQ souhaiterait avoir des mesures d'harmonisation tant au niveau de l'aménagement que du plan opérationnel afin de protéger ses miradors.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au niveau opérationnel, les BGA sont ouverts à appliquer des mesures d'harmonisation en fonction des besoins.</li> </ul>		
<b>7. Prochaine rencontre – Fin de la rencontre</b>	Thomas Romagné annonce la fin de la rencontre à 15h30	S. O.	S. O.

Préparé par Thomas Romagné  
17 novembre 2016